



Fouilles et terrassements

Liste de contrôle

Les mesures de sécurité nécessaires pour les fouilles et les travaux de terrassement sont-elles respectées sur vos chantiers?

Vous pouvez réduire fortement les risques grâce à une préparation méthodique du travail et au respect des mesures de sécurité importantes sur les chantiers.

Les principaux dangers sont:

- être enseveli
- être heurté ou coincé
- conduites souterraines de gaz, d'eau ou d'électricité endommagées

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Préparation des travaux

- 1 Les bases nécessaires ont-elles été mises à disposition avant le début des travaux? (Fig. 1)
- Ces bases sont notamment les documents relatifs aux conditions géologiques, plans d'excavation, clarifications des charges, justificatif de la sécurité des talus, concept de signalisation de chantier, etc.
- 2 Un plan de sécurité et de protection de la santé écrit a-t-il été mis à disposition avant le début des travaux?
- 3 Le plan de toutes les conduites souterraines de la zone de travail est-il disponible et les conduites sont-elles contrôlées avant le début des travaux?
- 4 Les propriétaires des ouvrages sont-ils informés avant le début des travaux, convient-on avec eux de la procédure à suivre et coordonne-t-on avec eux les travaux?
- 5 Les mesures de sécurité lors de travaux à proximité de lignes électriques aériennes et de voies de circulation publiques sont-elles discutées et fixées avec le propriétaire ou les pouvoirs publics, avant le début des travaux?

oui
 en partie
 non

oui
 non

oui
 non

oui
 en partie
 non

oui
 en partie
 non

Postes de travail et passages

- 6 Des passages et accès sûrs permettent-ils d'atteindre tous les postes de travail et les lieux d'entreposage?
- 7 La zone de travail et les passages mesurent-ils au moins 60 cm au niveau du pied du talus à chaque phase de la construction? (Fig. 2)
- 8 La largeur utile est-elle d'au moins 60 cm dès que la profondeur de la fouille atteint 1 m ou plus? (Fig. 3 et 4)
- 9 La largeur utile des fouilles est-elle correctement dimensionnée et est-elle d'au moins 60 cm? (Fig. 3 et 4)

oui
 non

oui
 en partie
 non

oui
 en partie
 non

oui
 en partie
 non

Diamètre intérieur (cm)

Distances requises

≤ 40 cm

$X + Y = \text{min. } 40 \text{ cm}$

de 40 cm à 120 cm

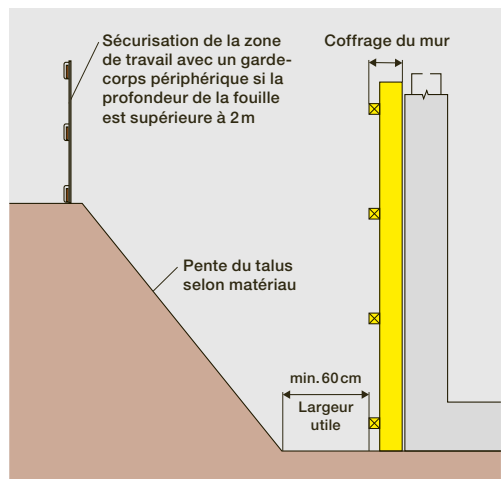
$X + Y = \text{min. } 60 \text{ cm}$, sur un côté
min. 40 cm

à partir de 120 cm

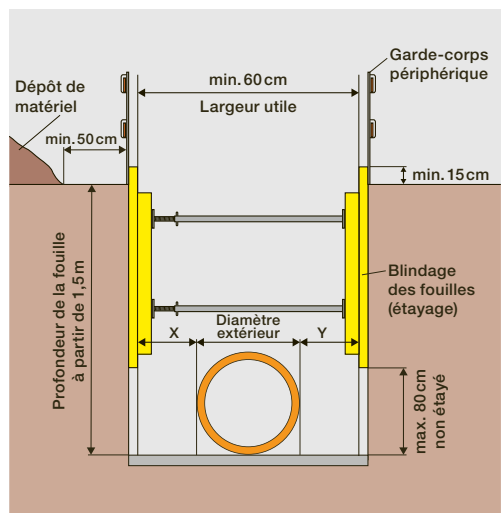
$X + Y = \text{min. } 80 \text{ cm}$, sur un côté
min. 60 cm



1 Préparation des travaux avec les documents nécessaires



2 Largeur utile d'au moins 60 cm dans chaque phase de construction (p. ex. tenir compte des coffrages de parois). Les terrassements talutés doivent être sécurisés contre le risque de chute au moyen d'un garde-corps périphérique (cf. question 12).



3 Largeur utile minimale dans une fouille avec une conduite: les distances X et Y sont calculées selon le tableau de la question 9.

10 Utilisez-vous exclusivement des escaliers pour accéder aux terrassements à partir d'une profondeur de 50 cm? (Fig. 5)

L'utilisation d'échelles est autorisée jusqu'à une profondeur de 5 m, s'il n'existe aucun autre moyen technique.

- oui
 non

11 Utilisez-vous des équipements de travail appropriés tels que des échelles ou des escaliers pour accéder à des fouilles d'une profondeur de 50 cm ou plus?

L'utilisation d'échelles est autorisée jusqu'à une profondeur de 5 m.

- oui
 en partie
 non

12 Les zones à risque de chute sont-elles sécurisées par un garde-corps périphérique?

- Les postes de travail et les lieux d'entreposage situés près des talus avec une hauteur de chute supérieure à 2 m et une pente de plus de 45° doivent être sécurisés par un garde-corps périphérique en trois parties. (Fig. 2 et 8)
- Pour les passages à proximité des talus, un garde-corps avec une lisse haute est suffisant.

- oui
 en partie
 non

13 Les ouvertures dans les sols, telles que des trous de perçage, des pieux en béton frais, des colonnes d'injection et des rideaux, sont-elles délimitées par un garde-corps périphérique ou sécurisées par une couverture résistante à la rupture et solidement fixée, afin de prévenir tout risque de chute?

- oui
 en partie
 non

14 Est-il garanti que les matériaux entreposés sur le côté ne puissent pas tomber dans les fouilles ou les terrassements? (Fig. 3 et 8)

- oui
 en partie
 non

15 Toutes les personnes travaillant à proximité des voies de circulation du chantier et des voies publiques portent-elles des vêtements de signalisation à haute visibilité?

- oui
 en partie
 non

16 La signalisation de chantier est-elle disposée correctement et stable, en particulier pour les transports publics?

- oui
 en partie
 non

17 Les postes de travail et les passages sont-ils suffisamment protégés contre le trafic routier et les transports publics?

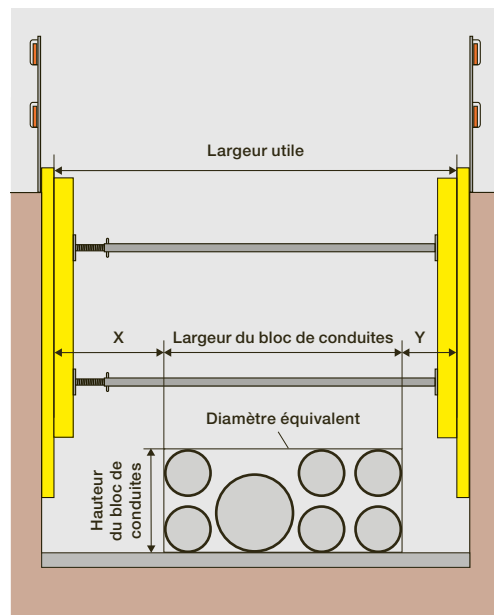
p. ex. collision, zones à risque de chute, signalisation

- oui
 en partie
 non

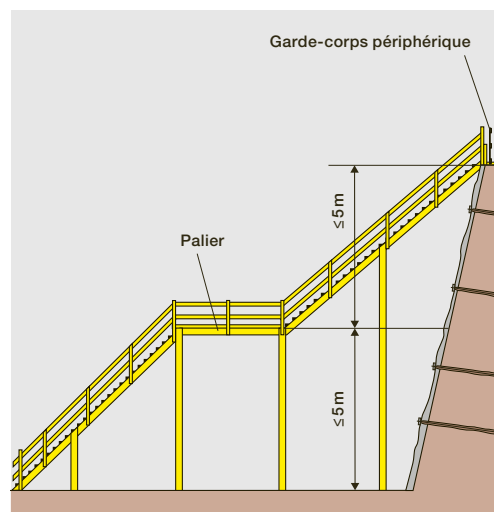
18 Les chaussées à proximité de la zone du chantier sont-elles stables et suffisamment sécurisées de sorte que les véhicules ne puissent pas tomber? (Fig. 6 et 7)

- Preuve de la capacité de charge pour les ouvrages d'art, panneau indiquant la capacité de charge admissible
- Mesures de protection contre les risques de chute
- Distance d'au moins 1 m entre le bord de la fouille et la chaussée au niveau de digues, rampes et bermes
- Sécurisation des zones dangereuses pour les collaborateurs et les véhicules de transport/engins de chantier (séparation des passages et des voies de circulation)

- oui
 en partie
 non



4 Largeur utile minimale dans une fouille avec un bloc de conduites: dans le tableau de la question 9, il faut utiliser la valeur supérieure de la hauteur ou de la largeur du bloc de conduites pour le diamètre.



5 Les escaliers doivent être complétés avec des paliers pour accéder aux fouilles de plus de 5 m de haut.



6 Afin d'empêcher le basculement des engins, la zone de déversement est bordée d'une protection anti-franchissement (au moins un tiers de la hauteur des roues).

Stabilité des fouilles et des terrassements

19 Tous les talus sont-ils construits de telle manière que personne ne puisse être mis en danger par la chute ou l'éboulement de matériaux?

- oui
 non

20 Les fouilles et les terrassements de plus de 1,50 m de profondeur sont-ils talutés, étayés ou sécurisés par d'autres mesures adéquates?

- oui
 non

21 La pente du talus est-elle adaptée à la résistance du terrain? (Fig. 8)

- 2:1 dans les terrains très compacts et résistants ou les terrains meubles et moins résistants
- 1:1 dans les terrains ébouloux

- oui
 en partie
 non

22 Un justificatif de la sécurité est-il établi par écrit et signé par un ingénieur spécialisé ou un géologue, afin d'attester la stabilité du terrain à chaque étape de l'excavation et pour la fin du chantier, lorsqu'une des conditions suivantes est remplie?

- La pente du talus est plus raide que dans la question 21.
- La hauteur du talus est supérieure à 4 m.
- Le talus doit, selon toute vraisemblance, supporter des charges supplémentaires (véhicules, etc.).
- Il y a des venues d'eau ou le pied du talus se trouve dans la zone de la nappe phréatique.

- oui
 en partie
 non

23 Un ingénieur spécialisé ou un géologue contrôle-t-il la mise en oeuvre des mesures résultant du justificatif de la sécurité?

- oui
 en partie
 non

24 Vérifie-t-on l'absence de déformations ou d'instabilités au niveau des talus?

- oui
 en partie
 non

Étayages

25 Les espaces vides derrière les étayages sont-ils immédiatement remplis?

- oui
 en partie
 non

26 L'espace entre les éléments d'étayage mesure-t-il tout au plus 20 cm?

- oui
 en partie
 non

27 Les étayages dépassent-ils le bord supérieur de la fouille d'au moins 15 cm?

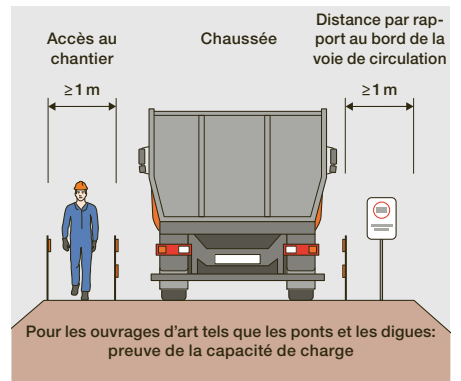
- oui
 en partie
 non

28 La distance entre le fond de la fouille ou du terrassement et l'étayage mesure-t-elle tout au plus 80 cm?

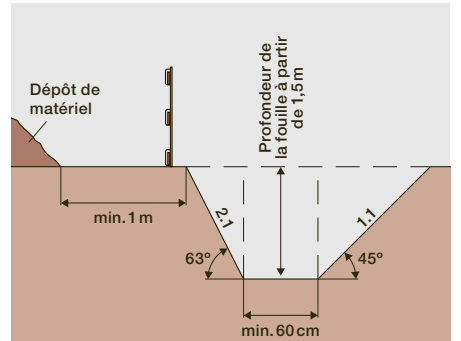
- oui
 en partie
 non

29 Est-il garanti que personne ne se trouve dans la zone non sécurisée lors du montage et du démontage des étayages?

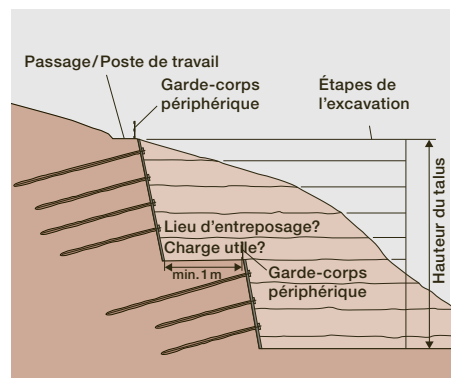
- oui
 en partie
 non



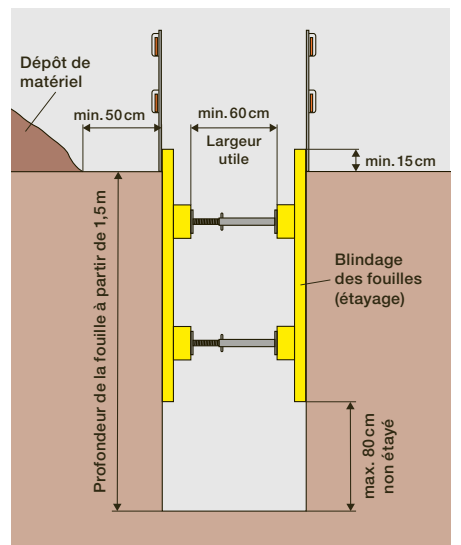
7 Les passages doivent être clairement séparés des voies de circulation du chantier, afin de garantir la sécurité des collaborateurs.



8 Exigences fondamentales posées aux fouilles et aux terrassements talutés



9 Stabilisation des talus et garde-corps périphérique pour les postes de travail et les passages



10 Exigences fondamentales posées aux étayages, cf. questions 25 à 29

Autres dangers

- 30 Des mesures sont-elles prévues lorsque la résistance du terrain est compromise par des agents atmosphériques, etc.?
- oui
 en partie
 non
-
- 31 Le déroulement des travaux est-il organisé de sorte que personne ne doive se trouver dans la zone dangereuse de machines, de véhicules, d'engins et de charges?
- oui
 en partie
 non
-
- 32 Lors de l'utilisation de moteurs à combustion dans les fouilles, les gaz d'échappement sont-ils captés et évacués?
- oui
 en partie
 non
-
- 33 Toutes les personnes travaillant dans des fouilles, dans des terrassements et à proximité d'engins d'excavation ou de machines spéciales utilisées en génie civil portent-elles un casque de protection?
- oui
 non
-
- 34 Lors de l'utilisation de produits chimiques, les mesures de protection nécessaires sont-elles prises et respectées? (cf. fiche de données de sécurité)
- oui
 en partie
 non
-

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, prenez également les mesures complémentaires qui s'imposent et inscrivez-les sur la dernière page.

Informations complémentaires

- Information sur les fouilles, puits et terrassements, www.suva.ch/fouilles
- Règles vitales pour le génie civil et les travaux publics, www.suva.ch/88820.f, www.suva.ch/84051.f
- Fiche thématique «Vêtements de signalisation à haute visibilité pour des travaux dans l'espace routier public», www.suva.ch/33076.f
- Liste de contrôle «Pieux forés, battus ou moulés», www.suva.ch/67160.f
- Liste de contrôle «Travaux spéciaux de génie civil: forages de petit diamètre», www.suva.ch/67161.f
- Liste de contrôle «Travaux spéciaux de génie civil: système pousse-tube», www.suva.ch/67162.f
- Liste de contrôle «Béton projeté pour les travaux de génie civil et souterrains», www.suva.ch/67202.f
- Dépliant «Dangers de l'amiante dans le bâtiment et le génie civil», www.suva.ch/84060.f
- Feuillelet d'information «Abattage de roches et extraction de gravier et de sable», www.suva.ch/44076.f
- Fiche thématique «Garde-corps périphériques», www.suva.ch/33017.f
- Justificatif de la sécurité et de la stabilité des talus, www.suva.ch/88317.f

